

Compte-rendu atelier nouvelles activités recherche du 16 juillet 2019 – réforme du financement de la psychiatrie

Enveloppe recherche

- Remarque liminaire sur la nécessaire **articulation des réflexions de ce groupe avec le groupe recherche du copil psychiatrie** qui se réunira à la rentrée
- Inquiétudes des participants sur le développement de la recherche dans le cadre d'une enveloppe fermée dans son ensemble
- Souhait de l'ensemble des participants de rester dans le modèle de droit commun
- Toutefois, **certaines spécificités de l'activité de psychiatrie pourraient être des freins dans le cadre de ce dispositif**
 - Revues relativement moins cotées que pour les autres activités notamment
 - Le seuil de 250 K€ pour émarger à la dotation socle pourrait être considéré comme trop élevé pour les établissements psy
 - En psychiatrie, la clinique est très liée à l'organisation des soins
 - Certains établissements ont d'autres difficultés qui n'aident pas la mise en œuvre d'une recherche (notamment en termes de soignants)
- En outre, les participants s'accordent pour constater que le fait d'avoir figé une enveloppe limitative issue de la DAF au sein de la dotation socle tend in fine à pénaliser les établissements et que ce choix mériterait d'être réétudié. En effet, en matière de recherche, les modèles qui semblent fonctionner (et notamment permettre à une recherche d'aboutir) sont ceux où il y a une prise d'appui sur les acteurs qui connaissent déjà la recherche, soit une logique inclusive et collaborative.
- Il existe des **besoins importants en matière de structuration de la recherche en psychiatrie au niveau territorial**, notamment pour structurer des projets multicentriques appuyés sur des cohortes
- Il existe spécifiquement un besoin pour appuyer la recherche paramédicale, notamment des infirmiers
- L'arrivée des IPA, qui auront des missions de recherche, pourrait améliorer la dynamique existante.
- Possibilités d'utilisation des crédits - débattues :
 - Structurer la recherche en psychiatrie au niveau territorial
 - soutenir les efforts des établissements avec déjà une forte maturité
 - aider les établissements moins matures à se structurer / formation
 - financer des bases de données, cohortes, voire des assistants de recherche clinique...

Enveloppe nouvelles activités

L'ensemble des participants affirment la nécessité :

- d'une ouverture de cette enveloppe à l'ensemble des secteurs
- d'une transparence sur les règles d'allocation des moyens (exemples d'idées évoquées : candidatures anonymisées, jury indépendant, grilles...)
- de penser la façon d'entraîner l'ensemble des établissements dans la réponse aux appels à projet : appels à projet ciblés ? Aide à la structuration de projets à prévoir ? Dispositifs type accélérateur (exemple article 51) ?
- d'avoir une réflexion à l'inverse sur les projets qui ne fonctionnent pas pour éviter l'empilement
- d'avoir des évaluations des projets / un cadre d'évaluation
- d'assurer l'articulation avec les PTSM

Lien à effectuer avec le chantier autorisation

Discussion sur la définition d'une activité nouvelle : actualisation/renforcement de l'offre de soins existante en psychiatrie au regard des besoins (définis dans la feuille de route santé mentale et psychiatrie, les PRS, les PTSM, les CPOM ARS-ES...) ; activité conforme aux référentiels et recommandations de bonnes pratiques.

Au sein du compartiment nouvelles activités, nécessité d'une distinction entre

- Activités innovantes ou à forte impulsion au niveau national
- Déploiement d'activités qui nécessitent l'intervention du niveau national pour structurer le déploiement au travers de cahiers des charges et recommandations de bonnes pratiques mais qui peuvent faire l'objet d'appels d'offre au niveau régional
- Renforcement d'activités identifiées dans les PRS et pérennisation d'activités nouvelles avec forte marge de manœuvre au niveau local.

Discussion sur la base des modalités actuelles utilisées pour financer les nouvelles activités en psychiatrie, partant du mécanisme le plus concentré (psycho trauma) au plus déconcentré (orientations régionales) en passant par un mixte des deux situations (réhabilitation psychosociale, renforcement offre de soins pedopsy). Dans ces derniers cas le national donne une impulsion avec une instruction régionale des appels à projets. Articulation à prévoir avec le fonds d'innovation mis en place en 2019.

Dans tous les cas, nécessité d'un reporting pour permettre le suivi de l'utilisation des crédits et l'impact de ce compartiment sur l'offre de soins.

Débats sur l'intégration sur l'enveloppe :

- Des prises en charge MCO lorsqu'elles sont intégrées à un projet qui comprend majoritairement des prises en charge psy, car aujourd'hui la difficulté à financer ces prises en charge peut être un frein à certains projets (unités mères enfants, prise en

charge des troubles du compartiment alimentaire) - avec un cadrage précis pour éviter toute dérive. Absence de consensus sur ce point.

- Financement du temps de coordination nécessaire pour construire des filières